



14ème législature

Question N° : 26834	De M. Jean-Pierre Allossery (Socialiste, républicain et citoyen - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Réussite éducative		Ministère attributaire > Réussite éducative
Rubrique >jeunes	Tête d'analyse >politique à l'égard des jeunes	Analyse > comité interministériel de la jeunesse. programme d'actions.
Question publiée au JO le : 21/05/2013 Réponse publiée au JO le : 03/12/2013 page : 12726 Date de signalement : 19/11/2013 Date de renouvellement : 05/11/2013		

Texte de la question

M. Jean-Pierre Allossery attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, chargée de la réussite éducative, sur le sujet de la politique jeunesse. En effet, le Gouvernement en a fait un engagement fort en la rendant prioritaire. Pour cela, le 21 février 2013, le comité interministériel de la jeunesse était installé sous la présidence de M. le Premier ministre et coordonné par Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. Cette instance de pilotage est le signe fort d'une politique ambitieuse et innovante capable de créer une véritable armature de soutien en faveur de l'ensemble des jeunes. À travers cette structuration, une politique de droit commun accessible à tous pourra enfin voir le jour. Ainsi, 13 chantiers prioritaires déclinés en 47 mesures concrètes ont été définis. Il souhaite connaître les suites données à l'action "prévention et lutte contre le décrochage" qu'elle a la charge de mettre en oeuvre dans le cadre de ce comité interministériel.

Texte de la réponse

Chaque année, 140 000 jeunes en moyenne quittent le système éducatif sans avoir obtenu un diplôme de niveau IV ou V, c'est-à-dire un baccalauréat, un CAP ou un BEP. Cette situation de décrochage scolaire est, pour les jeunes concernés, source de difficultés sociales et économiques majeures. Parmi les 47 mesures inscrites dans le plan d'action pour la jeunesse adopté lors du comité interministériel de la jeunesse du 21 février 2013, plusieurs mesures ont été retenues afin de promouvoir la réussite de tous les jeunes en luttant contre le décrochage scolaire, qui constitue l'un des tous premiers chantiers prioritaires du plan. Si l'action des 360 plate-formes interministérielles de suivi et d'appui aux décrocheurs réparties sur l'ensemble du territoire ont permis une amélioration de la prise en charge et du suivi de ces jeunes, il est apparu nécessaire de renforcer les solutions proposées par l'éducation nationale en facilitant le retour vers l'École des jeunes ayant déjà décroché et de prévenir plus efficacement le décrochage afin de diviser par deux le nombre de jeunes sortant sans qualification du système éducatif d'ici 2017. Un nouveau dispositif proposera à chaque décrocheur un parcours personnalisé de retour en formation dans le cadre de la mise en place des réseaux « Formation Qualification Emploi » (FOQUALE) en offrant une solution de retour en formation à 20 000 d'entre eux d'ici la fin de l'année 2013. De nouveaux dispositifs et structures innovantes seront également mis en place. À la rentrée 2013, le volet prévention est renforcé avec la désignation de référents « décrochage scolaire » dans les établissements du second degré à fort taux d'absentéisme et de décrochage, le recentrage de l'action des missions de lutte contre le décrochage scolaire ou encore



l'expérimentation du « dernier mot aux familles » concernant le choix de la voie d'orientation en fin de classe de 3e